

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son cinquième rapport à l'Assemblée générale (quinzième session)<sup>6</sup>.

954<sup>ème</sup> séance plénière,  
18 décembre 1960.

**1546 (XV). Contributions bénévoles gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés: comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1959 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les comptes relatifs aux contributions bénévoles gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1959, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>7</sup>;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son sixième rapport à l'Assemblée générale (quinzième session)<sup>8</sup>.

954<sup>ème</sup> séance plénière,  
18 décembre 1960.

**1547 (XV). Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée: rapport financier et comptes finals, et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes finals relatifs aux opérations de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée depuis sa création, le 1er décembre 1950, jusqu'à sa fermeture, le 31 août 1960, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes<sup>9</sup>;

2. *Prend acte* des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son douzième rapport à l'Assemblée générale (quinzième session)<sup>10</sup>.

954<sup>ème</sup> séance plénière,  
18 décembre 1960.

**1548 (XV). Nominations aux postes devenus vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:

M. Thanassis Aghnidès,

M. Raúl A. Quijano,

M. Alexei F. Sokirkine;

2. *Déclare* M. Aghnidès, M. Quijano et M. Sokirkine nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1961.

954<sup>ème</sup> séance plénière,  
18 décembre 1960.

<sup>6</sup> *Ibid.*, quinzième session, Annexes, point 48 de l'ordre du jour, document A/4412.

<sup>7</sup> *Ibid.*, quinzième session, Supplément No 6C (A/4389).

<sup>8</sup> *Ibid.*, quinzième session, Annexes, point 48 de l'ordre du jour, document A/4413.

<sup>9</sup> *Ibid.*, quinzième session, Supplément No 6D (A/4516).

<sup>10</sup> *Ibid.*, quinzième session, Annexes, point 48 de l'ordre du jour, document A/4525.

**1549 (XV). Nominations aux postes devenus vacants au Comité des contributions**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Comité des contributions:

M. Chandra Shekhar Jha,

M. José Pareja,

M. Pavel Mikhaïlovitch Tchernychev,

M. Maurice Viaud;

2. *Déclare* M. Jha, M. Pareja, M. Tchernychev et M. Viaud nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1961.

954<sup>ème</sup> séance plénière,  
18 décembre 1960.

**1550 (XV). Nomination à un poste devenu vacant au Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale*

*Nomme* le Vérificateur général des comptes du Pakistan membre du Comité des commissaires aux comptes pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 1961.

954<sup>ème</sup> séance plénière,  
18 décembre 1960.

**1551 (XV). Nominations aux postes devenus vacants au Tribunal administratif des Nations Unies**

*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Tribunal administratif des Nations Unies:

M. José A. Correa,

M. Bror Arvid Sture Petrén;

2. *Déclare* M. Correa et M. Petrén nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1961.

954<sup>ème</sup> séance plénière,  
18 décembre 1960.

**1552 (XV). Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Comité des contributions<sup>11</sup>,

1. *Prend acte* dudit rapport;

2. *Décide* que, pour l'exercice 1961, les quotes-parts des nouveaux États Membres seront les suivantes:

<i>Etats Membres</i>	<i>Pourcentages</i>
Cameroun	0,04
Chypre	0,04
Congo (Brazzaville)	0,04
Congo (Léopoldville)	0,04
Côte-d'Ivoire	0,06
Dahomey	0,04
Gabon	0,04
Haute-Volta	0,04
Madagascar	0,06
Mali	0,04
Niger	0,04
Nigéria	0,21
République centrafricaine	0,04

<sup>11</sup> *Ibid.*, quinzième session, Supplément No 10 (A/4566).